

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ProOne Fix-O-Chem-A

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Dernière révision : 27-02-2023 V1

01 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1. Identificateur de produit

Nom du produit : ProOne Fix-O-Chem-A

Numéro d'article : new, to be created

Substance pure/mélange : mélange

2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : adhésif bâtiment et travaux de construction.

Utilisations déconseillées : aucun(e) connu(e).

3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BME Group Sourcing B.V.

Walaardt Sacréstraat 405, 1117 BM Schiphol, Pays Bas

+31 (0)20 800 34 00

info@pro-one.nl

www.bme-group.com

4. Numéro d'appel d'urgence

France: Orfila (France) : + 01 45 42 59 59

Tel: +33 (0)1 49 00 90 00 (Lundi- Vendredi 9.00-17.00)

02 Identification des dangers

1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée : Catégorie 2 - (H315)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Catégorie 2 - (H319)

Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 - (H317)

Toxicité aquatique chronique : Catégorie 3 - (H412)

2. Éléments d'étiquetage

Contient Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle



A. Mention d'avertissement

Attention

B. Mentions de danger

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

C. Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P264 : Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

P280 : Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 : Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée.

D. Informations supplémentaires

Ce produit fait partie d'un kit. Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit.

3. Autres dangers

Aucune information disponible.

PBT & vPvB : ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens : ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

03 Composition/informations sur les composants

1. Substances

Sans objet.

2. Mélanges

Nom chimique	N° CE (numéro d'index UE)	Numéro CAS	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Numéro d'enregistrement REACH
Silice cristalline 40 - < 80%	238-878-4	14808-60-7	[B]	-	-	-	[5]
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 10 - < 20%	(607-124-00-X) 212-782-2	868-77-9	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317)	-	-	-	01-2119490169-29-xxxx

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PRO ONE FIX-O-CHEM-A

Vinytoluène (tous isomères) 5 - < 10%	246-562-2	25013-15-4	Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Acute Tox. 4 (H332) Flam Liq. 3 (H226) Aquatic Chronic 2 (H411)	-	-	-	01-2119622074-50-xxxx
---	-----------	------------	--	---	---	---	-----------------------

NOTE [5] – Cette substance est exemptée d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(7)(a) et de l'annexe V de REACH.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] - Notes [B] - Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants.

Nom chimique	N° CE (numéro d'index UE)	Numéro CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures poussières/brouillard - mg/l	Inhalation, CL50 4 heures - vapeurs - mg/l	Inhalation, CL50 4 heures - gaz - ppm
Silice cristalline	238-878-4	14808-60-7	-	-	-	-	-
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	(607-124-00-X) 212-782-2	868-77-9	-	-	-	-	-
Vinytoluène (tous isomères)	246-562-2	25013-15-4	-	-	1.5	11	-

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).
Notes: voir la section 16 pour plus d'informations.

Nom chimique	Notes
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle - 868-77-9	D

04 Premiers secours

1. Description des premiers secours

A. Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

B. Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

C. Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'oeil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

D. Contact avec la peau

Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes.

E. Ingestion

Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

F. Protection individuelle du personnel de premiers secours

Protection individuelle du personnel de premiers secours Éviter tout contact avec la peau, les yeux et

les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : démangeaisons, éruptions cutanées, urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements. Sensation de brûlure.

3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin : peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

05 Mesures de lutte contre l'incendie

1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés : aucune information disponible.

2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique : le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Produits de combustion dangereux : oxydes de carbone.

3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

06 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de

la fuite et en amont du vent.

Autres informations : consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes : utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement : endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage : recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires : nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 et 13 pour plus d'informations.

07 Manipulation et stockage

1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger : manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ce produit fait partie d'un kit. Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit.

Remarques générales en matière d'hygiène : porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation : conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants.

3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : adhésif. Bâtiment et travaux de construction.

Mesures de gestion des risques (RMM) : les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations : respecter la fiche de données techniques.

08 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
Silice cristalline 14808-60-7	TWA: 0.1 mg/m ³	VLEP 8h: 0.1 mg/m ³
Vinyltoluène (tous isomères) 25013-15-4	-	VLEP 8h: 50 ppm VLEP 8h: 240 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL):

aucune information disponible.

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Silice cristalline (14808-60-7)

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (868-77-9)

Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	4.9 mg/m ³
Travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	1.3 mg/kg pc/jour

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (868-77-9)

Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	2.9 mg/m ³
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.83 mg/kg pc/jour
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	0.83 mg/kg pc/jour

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (868-77-9)

Compartment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.482 mg/l
Eau de mer	0.482 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	10 mg/l
Terrestre	0.476 mg/kg de masse sèche

2. Contrôles de l'exposition

A. Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

B. Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage : lunettes de sécurité étanches.
- Protection de la peau et du corps : vêtements de protection adaptés.

C. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

09 Propriétés physiques et chimiques

1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Aspect	Pâte
Couleur	Crème
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs
Point de fusion/point de congélation	Aucune information disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune information disponible
Inflammabilité	Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité
Point d'éclair	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PRO ONE FIX-O-CHEM-A

Température de décomposition	Aucun(e) connu(e)
pH	Insoluble dans l'eau
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité apparente	Aucune donnée disponible
Densité	1.60 - 1.80 g/cm ³
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	
Granulométrie	Aucune information disponible
Distribution granulométrique	Aucune information disponible

2. Autres informations

A. Teneur en matière sèche (%)

Aucune information disponible

B. VOC content

Aucune donnée disponible

C. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

D. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

10 Stabilité et réactivité

1. Réactivité

Aucune information disponible.

2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques : aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques : aucun(e).

3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

11 Informations toxicologiques

1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

A. Inhalation

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

B. Contact oculaire

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.

C. Contact avec la peau

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est

disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles (d'après les composants). Provoque une irritation cutanée.

D. Ingestion

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

E. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes : démangeaisons, éruptions cutanées, urticaire, rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

F. Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH :

ETAmél (inhalation-poussières/brouillard) 15.80 mg/l

ETAmél (inhalation-vapeurs) 115.50 mg/l

Informations sur les composants:

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Silice cristalline	> 2000 mg/kg (Rattus)	-	-
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	= 5050 mg/kg (Rattus)	> 3000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	-
Vinyltoluène (tous isomères)	= 2000-5000 mg/kg (Rattus)	> 5 mL/kg (Rabbit)	> 16891 mg/m ³ (Rat) 4 h

G. Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

– Corrosion/irritation cutanée : classification d'après les données disponibles pour les composants.

Irritant pour la peau.

– Lésions oculaires graves/irritation oculaire : classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

– Sensibilisation respiratoire ou cutanée : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

– Mutagénicité sur les cellules germinales : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

– Cancérogénicité : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

– Toxicité pour la reproduction : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

– STOT - exposition unique : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

– STOT - exposition répétée : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

– Danger par aspiration : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2 Informations sur d'autres dangers

A. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PRO ONE FIX-O-CHEM-A

B. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Remarque : PC-ADH-8 Adhésifs et scellants multicomposants. Ce produit fait partie d'un kit, veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit.

12 Informations écologiques

1. Toxicité

Écotoxicité: nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	-	LC50: 213 - 242mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =227mg/L (96h, Pimephales)	-	-
Vinytoluène (tous isomères) 25013-15-4	LC50 (72h) = 2.6 mg/l algae (Selenastrum capricornutum)	LC50: = 23.4mg/L (96h, Pimephales rafinesque)	-	LC50 (48h) = 1.3 mg/l Daphnia magna

2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants :

Nom chimique	Coefficient de partage
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0.42
Vinytoluène (tous isomères)	3.36

4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB : le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	La substance n'est pas PBT/vPvB
Vinytoluène (tous isomères)	La substance n'est pas PBT/vPvB

6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13 Considérations relatives à l'élimination

1. Méthodes de traitement des déchets

A. Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

B. Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les récipients vides.

C. Autres informations

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

14 Informations relatives au transport

1. Transport terrestre (ADR/RID)

A. Numéro UN ou numéro d'identification

Non réglementé

B. Nom d'expédition

Non réglementé

C. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

D. Groupe d'emballage

Non réglementé

E. Dangers pour l'environnement

Sans objet

F. Dispositions spéciales

Aucun(e)

2. IMDG

A. Numéro UN ou numéro d'identification

Non réglementé

B. Nom d'expédition

Non réglementé

C. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

D. Groupe d'emballage

Non réglementé

E. Polluant marin

NP

F. Dispositions spéciales

Aucun(e)

G. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Sans objet

3. Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

A. Numéro UN ou numéro d'identification

Non réglementé

B. Nom d'expédition

Non réglementé

C. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

D. Groupe d'emballage

Non réglementé

E. Dangers pour l'environnement

Sans objet

F. Dispositions spéciales

Aucun(e)

15 Informations relatives à la réglementation

1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Union européenne

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006).

- SVHC : substances extrêmement préoccupantes pour autorisation : ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).
 - EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation : ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).
 - Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV : ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).
 - Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : sans objet.
 - Polluants organiques persistants : sans objet.
- Réglementations nationales**
- Maladies professionnelles (R-463-3, France).

Nom chimique	Numéro RG, France
Silice cristalline 14808-60-7	RG 25
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	RG 65

2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange.

16 Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité.

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3 :

H226 : Liquide et vapeurs inflammables

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H332 : Nocif par inhalation

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances

Note D : certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles figurent dans la troisième partie. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans de tels cas, le fournisseur doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance, suivi de la mention «non stabilisé(e)».

SVHC : substances extrêmement préoccupantes pour autorisation

PBT : produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB : substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE : toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

STOT SE : toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

EWC : catalogue européen des déchets

LOW : List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

ADR : accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA : International Air Transport Association

OACI : ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG : International Maritime Dangerous Goods

RID : Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende section 8 : contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA : moyenne pondérée en temps

AGW : valeur limite d'exposition professionnelle

Plafond : valeur limite maximale

STEL : limite d'exposition à court terme

BGW : valeur limite biologique

* : désignation « peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

- Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
- European Chemicals Agency (ECHA) Committee for Risk Assessment (ECHA_RAC)
- European Chemicals Agency (ECHA) (ECHA_API)
- EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
- Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
- International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

- National Institute of Technology and Evaluation (NITE)
- NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
- Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
- Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
- Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans ce document ont pour but d'informer nos clients. Elles sont données à titre indicatif et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Nous ne sommes pas responsables des dommages (directs ou indirects) résultant de l'utilisation du produit présenté dans ce document. Il incombe à l'utilisateur d'effectuer tous les essais nécessaires pour s'assurer que le produit convient au mode d'application. Nous n'avons aucune influence sur le mode d'application du produit et sur les conditions de stockage et de transport. Nous n'acceptons aucune responsabilité pour la présence éventuelle d'erreurs (de composition) et d'omissions. Ce document annule les versions précédentes.

Scan pour la
page produit



ProOne
www.pro-one.eu

Rev_01_05_2023